

COMMUNIQUE DE PRESSE 26/6/2017

Soutenues par l'Académie nationale de médecine et l'Académie des sciences, les sociétés scientifiques et médicales signataires ci-dessous, félicitent la nouvelle Ministre de la Santé, le Professeur Agnès Buzyn, pour sa prise de position¹ en faveur de l'extension des obligations vaccinales de l'enfant².

Actuellement le calendrier vaccinal de l'enfant de moins de 6 ans comprend 11 vaccins dont seulement trois sont obligatoires. Les autres sont recommandés. Ces 11 vaccins sont tous nécessaires et réalisés depuis longtemps chez la grande majorité des enfants². Une certaine méfiance vis-à-vis des vaccins voit cependant le jour particulièrement en France.

L'élargissement de l'obligation aux 11 vaccinations de l'enfant correspond aux recommandations du comité d'orientation de la Concertation Citoyenne sur la Vaccination rendues publiques le 30 novembre 2016³ et soutenues par les sociétés signataires de ce communiqué.

Ces sociétés rappellent leur communiqué de presse⁴ du 12 février 2017 réagissant à l'avis du Conseil d'état du 8 février 2017⁵. Cet avis enjoignait la Ministre de l'époque de mettre en adéquation, dans les 6 mois, la réglementation et la disponibilité des vaccins concernés par les obligations⁶.

Sur des bases scientifiques et médicales, les sociétés confirment leur position en faveur de la nécessité impérieuse de tous les vaccins préconisés par le calendrier vaccinal de l'enfant, qu'ils soient actuellement obligatoires ou recommandés². Il est irrationnel de privilégier les uns ou les autres.

L'élargissement provisoire des obligations est la seule réponse aujourd'hui adaptée face au danger que représentent ces maladies infectieuses et compte tenu de la défiance qui se répand vis-à-vis des vaccins, dans notre pays plus que nulle part ailleurs dans le Monde. Cette défiance expose les patients, en particulier les plus vulnérables, à des risques non acceptables. Cette décision ne ferait que clarifier et renforcer les recommandations officielles françaises appliquées en routine depuis de nombreuses années par la plupart des médecins à la majorité de leurs patients.

CONTACTS PRESSE

AFPA, Association Française de Pédiatrie Ambulatoire

François Vié le Sage - f.vielesage@fvls.fr 06 80 20 57 36

GPIP, Groupe de Pathologie Infectieuse Pédiatrique / SFP, Société Française de Pédiatrie

Robert Cohen - robert.cohen@wanadoo.fr 06 09 05 31 64

SPILF, Société de Pathologie Infectieuse de Langue Française

Odile Launay - odile.launay@cch.aphp.fr 06 32 68 22 43

¹ <http://www.leparisien.fr/societe/la-ministre-de-la-sante-agnes-buzyn-veut-rendre-rendre-onze-vaccins-obligatoires-15-06-2017-7055664.php>

² Les 11 vaccins concernés sont ceux déjà recommandés et réalisés pour la majorité des enfants : DTP (Diphtérie-Tétanos-Polio, seuls obligatoires actuellement), Hib (Méningites à Haemophilus), Coqueluche, Hépatite B, Pneumocoque, Meningocoque C, ROR (Rougeole Oreillons Rubéole).

³ <http://concertation-vaccination.fr>

⁴ Ci joint

⁵ <http://www.conseil-etat.fr/Actualites/Communiqués/Vaccination-obligatoire>

⁶ Seul DTP est obligatoire actuellement alors qu'il n'est pas disponible isolément mais seulement dans des présentations contenant de 4 à 6 valences au total : vaccins « Tetra, Quinta ou Hexa »

Rappel : Les sociétés signataires font remarquer les points suivants :

- la non disponibilité du vaccin DTP ne permet pas de répondre à la demande de mise à disposition de ce vaccin sous forme isolée et de répondre aux obligations actuelles
- Il n'y a pas de différence significative en termes de nécessité, d'efficacité et de tolérance entre les trois vaccins obligatoires jusqu'à maintenant (DTP) et les autres vaccins « seulement » recommandés mais pratiqués couramment dans la très grande majorité de la population française depuis longtemps.
- L'hypothèse d'une levée des obligations vaccinales, autre solution prônée par certains, nous semble dangereuse car elle pourrait induire une baisse conséquente de la couverture vaccinale vis-à-vis de maladies graves exposant la population à un risque infectieux élevé.
- L'avis du Conseil d'Etat suggérait d'ailleurs que l'extension des obligations vaccinales permettrait de mettre en adéquation la loi avec les besoins de santé et de répondre aux contraintes actuelles.

SOCIETES MEDICALES SIGNATAIRES

ASI ; Académie des Sciences Infirmières
AFPA; Association Française de Pédiatrie Ambulatoire
ANPDE; Association Nationale des Puéricultrices Diplômés et des Etudiants
CNGOF ; Collège National des Gynécologues et Obstétriciens Français
CNPP; Conseil National Professionnel de Pédiatrie
CNSF; Collège National des Sages-Femmes de France
CIF ; Collège Infirmier Français
FNCGM; Fédération Nationale des Collèges de Gynécologie Médicale
GPG ; Groupe de Pédiatrie Générale SFP
GPIP; Groupe de Pathologie Infectieuse Pédiatrique SFP
PDM; Pédiatres du Monde
SF2H; Société Française d'Hygiène Hospitalière
SFGG; société française de Gériatrie et Gérontologie
SFI ; Société Française d'Immunologie
SFMG ; Société Française de Médecine Générale
SFN; Société Française de Néonatalogie
SFORL ; Société Françaises d'Orl
SFP; Société Française de Pédiatrie
SFA; Société Française pour la Santé de l'Adolescent
SMV; Société de Médecine des Voyages
SNFCP ; Société Nationale Française de Colo-Proctologie
SNFMI; Société Nationale Française de Médecine Interne
SPILF; Société de Pathologie Infectieuse de Langue Française

SYNDICATS SIGNATAIRES

CSMF; Confédération des syndicats médicaux français
SNMPMI Syndicat National des médecins de PMI
SNPF; Syndicat National des Pédiatres Français
SNPI syndicat infirmier

ASSOCIATIONS CITOYENNES SIGNATAIRES

AFPSSU. Association Française de Promotion de la Santé Scolaire et Universitaire
Association Petit Ange ensemble contre la méningite

SOUTIENS NON SIGNATAIRES

Académie nationale de médecine
Académie des sciences